

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON  
Séance du 19 mai 2026

Nombre de conseillers  
en exercice 11  
de présents 07  
de votants 11

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mai à 19 h 07 min ;  
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire,

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;  
M. Florian AUTRAN, Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;

Absents représentés : Mme Stéphanie PELISSER donne pouvoir à M. Sylvain  
GARRON ;

Mme Céline BARRE donne pouvoir à Mme Pascale SOLE ;

M. Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Mme Christine MESSAGER ;

M. Bernard DAUBERTE donne pouvoir à M. Serge CONSTANS ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2026-05-033

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

**PARTICIPATION AU DISPOSITIF ECOGARDES - GARDE REGIONALE  
FORESTIERE DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON - SAISON 2026**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'afin de prévenir les impacts de la fréquentation touristique, le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) assure la sensibilisation des publics grâce à un dispositif de terrain animé par les écocardes pour la saison 2026.

Il ajoute que ce dispositif est composé :

- D'un coordinateur à l'année commissionné - assermenté ;
- De trois chefs de secteur à l'année dédiés 6 mois au dispositif de terrain, dont 2 chefs de secteur assermenté ;
- De trois renforts écocardes-GRF sur l'avant et l'après saison ;

Au total, une vingtaine d'écocardes-GRF au plus fort de la saison.

Le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) précise qu'en prévision, les moyens techniques et matériels d'intervention sont adaptés, avec un véhicule de surveillance-porteur d'eau, un réseau radio et un bateau d'intervention et de surveillance des lacs principalement affrété sur le lac de Sainte Croix. Le lac d'Esparron de Verdon, bénéficie d'un bateau de patrouille affrété par la commune avec un soutien du parc.

Monsieur le Maire explique que le coût de fonctionnement du dispositif pour 2026 est d'environ 231 420 €, soutenu à plus de 55 % par le dispositif Garde Régionale Forestière de la Région Sud (GRF).

Afin de compléter ce financement, le PNRV sollicite une participation forfaitaire volontaire des communes à hauteur de 1 000 € par commune. Ce soutien permet de maintenir les fonctions d'action et l'opération et favorise des patrouilles en cas de besoin sur la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de déploiement du dispositif des écogardes proposée par le PNRV

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** de participer au dispositif Ecogardes - Garde Régionale Forestière du Parc Naturel Régional du Verdon pour la saison 2026 à hauteur de 1 000 € ;
- **APPROUVE** les dispositions de la convention de partenariat PNRV - Communes présentée par Monsieur le Maire ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON (5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9), ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON  
Les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance,  
Christine MESSAGER



Le Maire,  
Serge CONSTANS

